







Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) discipline chef d'ensemble instrumentaux ou vocaux


-  Niveau d'étude visé
BAC +3
-  Diplôme
Autres dipl. nationaux niv. form. bac+3
-  Domaine(s) d'étude
Musique
-  Accessible en Formation continue
-  Établissements institut supérieur des arts et du design de Toulouse

Présentation

Le  **diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM)** offre une formation d'artiste-interprète de haut niveau qui prépare aux carrières de soliste, de chef d'orchestre ou de musicien d'ensemble professionnel.

Cette formation met l'accent sur des enseignements pratiques, des mises en situation professionnelle et des stages en étroite collaboration avec des structures de renom telles que l'Orchestre National du Capitole, le Théâtre du Capitole, l'Orchestre de Chambre de Toulouse...

Le DNSPM est un diplôme de 1er cycle d'études supérieures inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 (Bac+3). Il est adossé à une licence de musique en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès et permet une poursuite d'études en master.

 [En savoir + sur le DNSPM](#)

Cursus proposés





- * DNSPM seul, si licence validée (3 ans)
- * DNSPM + licence (3 ans)
- * DE + DNSPM + licence (3 / 4 ans)

Partenaires

Formation offerte en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès (UT2J), le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Toulouse, l'Orchestre National du Capitole de Toulouse, Toulouse Guitare, Piano aux Jacobins, les SMAC (scènes de musiques actuelles) de la région Occitanie et l'École des musiques vivaces Music'Halle. Ces partenariats permettent un double cursus « DNSPM + licence Musique – parcours Interprétation » de l'UT2J.

4 options

Après une première année commune à tous les étudiant·es en DNSPM, 4 options leur sont offertes à partir de la 2e année.

- *  **Artiste-interprète**,
- *  **Pédagogie (cursus articulé DE+DNSPM)**, DE accessible après concours d'entrée en fin de première année DNSPM où le jury sera attentif aux capacités de l'étudiant·e à s'ouvrir à des nouvelles pratiques pédagogiques,
- *  **Préparation aux métiers d'orchestre**, en partenariat avec l'Orchestre National du Capitole de Toulouse,
- *  **Direction d'orchestre**, en partenariat avec l'Orchestre National du Capitole de Toulouse.

Spécialités

Musiques classiques

Violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, trombone, tuba, guitare, piano, piano-accompagnement, orgue, percussions, saxophone, chant.

[🔗 En savoir + sur les spécificités des musiques classiques](#)

Musiques Actuelles Amplifiées

Tous instruments et chant.

[🔗 En savoir + sur les spécificités des musiques actuelles amplifiées](#)

[🔗 En savoir + sur la pédagogie de l'unité musique à l'isdaT](#)

Admission

Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux candidat·es remplissant les conditions suivantes :

- * être âgé·e au maximum de 30 ans au 31 décembre de l'année d'inscription
- * être titulaire du DEM ou DNOP, ou être inscrit·e en 2e ou 3e année en Classe Préparatoire aux Études Supérieures (CPES) musique
- * être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence.

Concours d'entrée

Le concours d'entrée comprend des épreuves orales (instrumentales ou vocales), un entretien et une épreuve écrite pour le cursus musiques actuelles. L'ordre de ces épreuves peut varier d'une année sur l'autre. Toute absence à l'une des épreuves est éliminatoire. Sont admis en formation, en fonction du nombre de places ouvertes chaque année au recrutement, les candidat·es ayant obtenu les meilleurs résultats à l'ensemble des épreuves.

ParcourSup

Nos formations en musique sont référencées sur la plateforme ParcourSup mais les inscriptions à l'examen d'entrée ont lieu sur notre site. L'isdaT ne fait pas partie des vœux à saisir sur la plateforme.

Retrouvez les modalités d'admission, le calendrier et les frais d'inscription et de scolarité sur [🔗 isdat.fr](#)

Et après...

Poursuite d'études

Le [🔗 diplôme national supérieur professionnel de musicien \(DNSPM\)](#) offre une formation d'artiste-interprète de haut niveau qui prépare aux carrières de soliste, de chef d'orchestre ou de musicien d'ensemble professionnel. Le DNSPM est un diplôme de 1er cycle d'études supérieures inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 (Bac +3). Il est adossé à une licence de musique en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès et permet une poursuite d'études en master.

Insertion professionnelle

Différents types d'emplois sont possibles pour les titulaires d'un DNSPM :

- * des emplois de type "régulier", soit un poste dans un ensemble professionnel (orchestre symphonique, orchestre de chambre, ou autre forme d'ensemble) ;
- * des emplois dits « occasionnels », assez fréquents dans le milieu professionnel musical, où les musiciens peuvent être engagés par une structure dont la diffusion n'est pas l'activité principale ou dans le cadre d'un projet de diffusion circonscrit dans le temps (ex : festival, création d'une œuvre par une formation non pérenne, etc.) ;

- * production ou coordination dans diverses structures de diffusion musicale, maisons de disques, concert, festival, etc. ;
- * emploi d'enseignement spécialisé (pour ceux qui obtiennent le double diplôme DE-DNSPM) ;
- * médiation culturelle.

En savoir + sur l'insertion professionnelle [en cours de formation](#) et [après le diplôme](#)

Contact(s)

Autres contacts

Direction des études musique

Nadine Laurens

Conseillère aux études musique

Audrey Laurens

[✉ audrey.laurens@isdat.fr](mailto:audrey.laurens@isdat.fr)

Secrétariat pédagogique

Soizic Burckhart

+33 (0)5 34 30 43 64

[✉ soizic.burckhart@isdat.fr](mailto:soizic.burckhart@isdat.fr)

Infos pratiques

Établissement(s) partenaire(s)

Université de Toulouse – Jean Jaurès

[✉ http://www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Toulouse

[✉ http://conservatoirerayonnementregional.toulouse.fr](http://conservatoirerayonnementregional.toulouse.fr)

Orchestre National du Capitole de Toulouse

[✉ https://onct.toulouse.fr/](https://onct.toulouse.fr/)

Lieu(x)

 Toulouse

En savoir plus

DNSPM

[✉ https://www.isdat.fr/se-former/formation-initiale/dnspm/](https://www.isdat.fr/se-former/formation-initiale/dnspm/)

Admission en formation initiale en DNSPM

[✉ https://www.isdat.fr/admission-vie-etudiante/admission-formation-initiale/musique/#dnspm](https://www.isdat.fr/admission-vie-etudiante/admission-formation-initiale/musique/#dnspm)

Programme

Organisation

Après une première année commune à tous les étudiant·es en DNSPM, 4 options leur sont offertes à partir de la 2e année.

- * Option artiste – interprète ([🔗 DNSPM discipline instrumentiste-chanteur](#))
- * Option pédagogie ([🔗 DE de professeur de musique](#) + [🔗 DNSPM discipline instrumentiste-chanteur](#))
- * Option préparation au métier d'orchestre ([🔗 DNSPM discipline instrumentiste-chanteur](#))
- * Option direction d'orchestre

Option direction d'orchestre

Le programme « Direction d'orchestre », sous le parrainage de Tugan Sokhiev, enrichit l'offre de formation de l'isdaT en proposant la discipline Direction d'Ensembles Instrumentaux en partenariat avec l'Orchestre National du Capitole de Toulouse (ONCT).

[🔗 En savoir + sur l'option direction d'orchestre et les spécificités offertes par ce programme](#)